Doc Cas de rupture de travail

Doc 1

1. Quelle que soit le type de licenciement, celui ci, pour être valable doit être motivé par une cause réel et sérieuse.
2. Motif eco : C’est un licenciement justifie par des problèmes économique rencontrer par l’entreprise.  
   Motif perso : avec ou sans faute.
3. Pour des raisons economique, insufisance professionnel, inaptitude physique ou maladie.
4. Dans la mesure ou un salarié est licencié pour désagrément pour ses collègues.
5. La cour a retenu la cause réel et sérieuse pour les fait de générateur de tension avec ses collègue. Manque de savoir vivre
6. Pas les compétence requise pour exercer les fonction pour lesquelles il à été embauché.
7. Vérifier que les objectifs fixé par l’employeur était réaliste. L’insuffisance des résultat n’est pas du a une cause extérieure. La cause licenciement est réelle est sérieuse. L’inssufisance ne doit pas venir du manque de formation du salarié.